



Chaire  
**senghor**  
de la Francophonie  
Université du Québec en Outaouais

**L'enseignement en francophonie  
minoritaire:  
Réflexions d'un militant franco-  
ontarien.**

**Maurice LAPOINTE, f.é.c.**

Publication de la Chaire Senghor de la Francophonie,  
**Sous la direction de Jean-François Simard, titulaire de la Chaire Senghor de la  
Francophonie**

Série : Cahier Senghor, numéro 6  
ISBN (Imprimé): 978-2-89251-487-2  
ISBN (PDF): 978-2-89251-488-9  
Février 2013

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos de Jean-François Simard: L'éducation en héritage .....</b>	<b>iii</b>
<b>Liste des abréviations utilisées .....</b>	<b>iv</b>
<b>Les écoles de langue française en Ontario : des années 1930 à 1960 .....</b>	<b>1</b>
<b>Un souffle de changement : Les années soixante .....</b>	<b>2</b>
<b>La gestion scolaire.....</b>	<b>4</b>
<b>La Cité collégiale: un grand tournant.....</b>	<b>8</b>
<b>Une toute dernière réflexion.....</b>	<b>10</b>

## AVANT-PROPOS : L'ÉDUCATION EN HÉRITAGE

Les Cahiers de la Chaire Senghor de la Francophonie donnent la parole à des universitaires, des intellectuels et des leaders de la société civile qui portent un regard sur la francophonie, en tant qu'espace social, culturel, politique ou économique.

Le présent numéro constitue le rare témoignage d'un acteur qui fut au cœur du développement du réseau de l'enseignement francophone en Ontario, au cours des quatre dernières décennies. Maurice Lapointe est un franco-ontarien fortement impliqué au sein de sa communauté. Il a joué un rôle clef dans l'établissement des écoles secondaires publiques de langue française à Ottawa et fut le directeur fondateur de l'École secondaire de La Salle (1971-1979). Mentionnons en outre qu'il fut Président de la Fédération des enseignants et enseignantes de l'Ontario en 1970, membre du groupe de travail sur les services en français à l'Université d'Ottawa en 1984-1986. En 1988, à la demande du gouvernement de l'Ontario, il a mis sur pied le Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton, dont il fut par la suite le directeur général intérimaire. Il a été membre du comité ministériel sur les services en français en Ontario en 1990-1991. Maurice Lapointe, qui fut coordonnateur de la Formation à l'enseignement à la Faculté d'Éducation à l'Université d'Ottawa (1981-1987), a également participé à la fondation du Centre de leadership en Éducation en 1989. Ayant pris sa retraite, il fut de nouveau approché par le gouvernement, pour la mise sur pied du premier collège communautaire de langue française en Ontario, désormais appelé la Cité collégiale, la première institution d'enseignement postsecondaire entièrement francophone en Ontario, dont il a assumé la présidence du conseil d'administration, de 1989 à 1992. En 2005, il fut nommé personnalité de l'année par le Journal Le Droit. Il a d'ailleurs reçu son prix à l'Université du Québec en Outaouais.

En janvier 2013, Maurice Lapointe répondait à l'invitation du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa pour venir y donner une conférence sur l'évolution de l'éducation francophone en Ontario, au cours de la seconde moitié du XX siècle. Nous reproduisons ici l'essentiel de sa présentation, qui conserve volontairement, dans sa version écrite, les marques de l'oralité.

Il est frappant de constater à quel point la communauté franco-ontarienne aura connue elle-aussi sa propre Révolution tranquille. Lapointe parle pour sa part de la « vigueur (...) de notre printemps 68 ». Cette évolution sociale, il l'analyse ici tout particulièrement par le déploiement des institutions d'éducatons secondaires et pots-secondaires francophones qui verront le jour, inégalement et parfois provisoirement, sur le territoire ontarien, à partir des années 1960.

En remontant le cours de l'histoire, du Règlement XVII à la création de la Cité collégiale, on remarque que les combats politiques entourant la langue de l'enseignement et les Institutions qui la portent, participent étroitement à la construction de l'identité franco-ontarienne. Puisse ce témoignage, qui s'apparente également au récit de vie, contribuer à la compréhension de l'histoire récente de la société franco-ontarienne.

*Jean-François Simard*

*Titulaire de la Chaire Senghor de l'Université du Québec en Outaouais*

## LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

- ACEBO** : L'Association des commissaires des écoles bilingues de l'Ontario.
- ACFEO** : Association canadienne-française d'éducation d'Ontario.
- AEFO** : Association des enseignants et enseignantes franco-ontariens.
- API**: Association Parents-Instituteurs.
- CÉFO** : Comité d'éducation franco-ontarien, chargé de conseiller le ministre de l'éducation en ce qui concerne l'éducation en langue française.
- CIB** : Ottawa Collegiate Institute Board, Bureau chargé de l'éducation au secondaire à Ottawa. À partir de 1970, ces bureaux furent amalgamés avec les Conseils scolaires élus.
- CRCCF** : Centre de recherche en civilisation canadienne-française.
- TFO**: Réseau de télévision public francophone de l'Ontario; appellation condensée de *l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario* (OTÉLFO).

Ce cahier est d'abord un témoignage. Il ne faut donc pas y voir un document qui prétend faire un survol historique exhaustif de l'évolution des institutions d'enseignement francophones en Ontario au cours de la dernière moitié du XX siècle.

Je partirai, ou du moins m'inspirerai, de mon vécu. Il a été si intimement relié à l'éducation en langue française en Ontario qu'il forme la trame extérieure de toute ma vie. J'ai dit « *Je m'inspirerai...* », car tout au long de ce vécu, j'ai été appelé à intérioriser mon action, à la situer dans une globalité qui lui donnait sens et vitalité<sup>1</sup>. Je me permets d'insister sur ce terme de globalité car il m'a guidé et j'aurai à revenir sur ses divers aspects et ses composantes dans les propos qui vont suivre.

## LES ÉCOLES DE LANGUE FRANÇAISE EN ONTARIO : DES ANNÉES 1930 À 1960

On retrouve des écoles de langue française en Ontario depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, même si un temps, on les aura appelées «écoles bilingues». Elles ont été créées, elles ont fleuries et se sont développées. À l'époque du Règlement XVII, on a voulu en quelque sorte les faire disparaître. La population francophone s'est alors soulevée, de façon différente et inégale au niveau de l'action locale, mais sur le plan provincial, avec force et unité. Je ne veux pas faire l'histoire de cette lutte. Elle en est une de gloire et la clef, sinon la semence, de bien des succès futurs.

Dans un premier temps je considère d'abord et fort brièvement la situation qui prévaut et qui se développe lentement durant la période

---

<sup>1</sup> Pour creuser davantage cette question, le lecteur pourra consulter les mémoires de Maurice Lapointe, f.é.c. : *50 ans en francophonie ontarienne. Mémoires d'un éducateur.*

de 1930 à 1960 environ. Je veux en tirer quelques leçons.

- à l'élémentaire, il y a des écoles dites bilingues mais qui sont en fait de langue française. Elles sont vivantes, regroupent un nombre imposant d'élèves (à titre d'exemple, il y avait dans le centre ville d'Ottawa, une bonne dizaine d'écoles élémentaires de 500 à 1000 élèves chacune; dans la seule basse ville d'Ottawa, il y en avait 4 et bien pleines (aujourd'hui il n'y en a plus qu'une, la population francophone s'étant plus dispersée dans l'ensemble de la ville et en province). Dans les milieux où les francophones sont nombreux ou majoritaires, ils contrôlent ces écoles. Ailleurs c'est plus aléatoire.

- au secondaire, il n'y a pas d'écoles de langue française subventionnées. Où vont alors les jeunes?

- dans des écoles privées de langue française (il y en aura un peu partout en province, en fait plus d'une trentaine). Ce sont ces écoles qui ont assuré alors l'éducation en langue française à nos adolescents et adolescentes;

- un certain nombre iront dans des « High schools » totalement anglophones; ici et là, mais en relativement peu d'endroits, on leur offrira un service minimal en français (par exemple l'École technique d'Ottawa);

- un bon nombre abandonnaient toutefois leurs études après le cycle élémentaire. Le pourcentage d'abandon était élevé;

- il s'établira dans les années 1950 des écoles secondaires dites bilingues où l'on a, à côté d'un curriculum anglophone, une option dite de « français avancé ». Le reste du curriculum est en anglais. Cette loi s'appliquait aussi aux écoles privées secondaires mais le gouvernement fermait les yeux sur les accros et finalement il permit l'enseignement en langue française de l'histoire et de quelques autres matières.

Les écoles sont à la fois le reflet de la société, de ses préoccupations, de ses rêves et aussi un outil de son développement. Si on regarde la période que je viens de couvrir, on peut dire que la population francophone de l'Ontario n'investit pas énormément dans l'éducation de ses jeunes. Son élite fréquente les écoles privées et pour les autres, elle semble se contenter de les voir accéder au marché du travail alors disponible après l'élémentaire ou après un premier cycle du secondaire. On vit du succès emporté sur le Règlement XVII.

#### UN SOUFFLE DE CHANGEMENT : LES ANNÉES SOIXANTE

La société évolue toutefois et de plus en plus rapidement.

Après la deuxième guerre mondiale, tout un changement s'opère; le gouvernement de l'Ontario ouvre largement son curriculum et l'adapte aux besoins de la société émergente. Sous l'impulsion du fédéral par un soutien financier en immobilisations, on crée des sections techniques et commerciales au sein des écoles secondaires qui poussent comme des champignons. C'est ainsi qu'à Ottawa seulement, on ouvrait un nouveau « High school » par année. Malheureusement, les Franco-Ontariens comme tels bénéficieront peu ou pas de ces initiatives.

Au milieu des années soixante, s'amorce alors une réflexion en profondeur. C'est cette deuxième période que je veux survoler maintenant avec vous.

- chez les leaders francophones, chez des parents, chez les commissaires d'écoles, à l'AEFO comme à l'ACFEO, à l'ACEBO et à

l'API, on déplore que les jeunes franco-ontariens ne puissent bénéficier de ce vent de modernité et d'adaptation à la société par un curriculum plus varié et pratique. Je me permets d'insister sur l'ampleur de cette réflexion et des échanges à laquelle elle a donné lieu. Il faut, en quelque sorte, l'avoir vécu pour le réaliser.

- au sein des écoles privées de langue française, on fait le même constat et on déplore que seule une partie seulement de la population scolaire franco-ontarienne profite de l'enseignement dans sa langue et qu'elle se cantonne à un curriculum plutôt académique. J'ai été un témoin et un participant direct à cette réflexion.

***Les écoles sont à la fois le reflet de la société, de ses préoccupations, de ses rêves et aussi un outil de son développement.***

Les choses se précipitent. En 1967, le gouvernement de l'Ontario, sous John Robarts, décide qu'il y aura des écoles secondaires de langue française et qu'elles seront publiques. *Ce sera peut-être la première reconnaissance officielle et légale de nos droits linguistiques.* Ce changement est accepté avec une unanimité surprenante par la francophonie ontarienne. J'ai toujours été frappé de ce consensus et inspiré par lui. La force de ce consensus est à reconnaître. La vigueur et le succès de ce printemps, « notre printemps 68 » lui est dû. À Ottawa, 8 écoles privées de langue française prennent le leadership et s'intègrent au «Ottawa Collegiate Institute Board» et forment par le fait même ces premières écoles secondaires publiques de langue française. Plus de 3000 élèves, garçons et filles en bénéficient. Ils constituent désormais le quart des effectifs du CIB. Cet exemple sera bientôt suivi presque partout en province. Ayant été comme premier directeur de la nouvelle École secondaire de La Salle, je puis constater quel élan cela a donné à notre population. Cette dernière s'est tout de suite « approprié » ces écoles, en a été fière et les

a soutenues dans leur création et aussi leurs initiatives (je pense par exemple à l'ouverture officielle de cette école et aussi à la semaine culturelle annuelle à de La Salle). L'ouverture fut une fête populaire de trois jours! C'est un bel exemple de cette réflexion que je faisais il y a un instant sur l'école comme outil de développement d'une société donnée. Ces écoles ne sont pas que des lieux où on offre un curriculum, mais des institutions que la population locale reconnaît comme siennes et où elle se reconnaît servie.

Si, à Ottawa et ailleurs en province, ce transfert et cette création d'écoles secondaires publiques de langue française se sont faits dans l'harmonie, ailleurs comme à Sturgeon Falls, North Bay, Essex, il a fallu de luttes ardues et l'appui de commissions comme celle du Juge Symons. Il n'y a pas eu que résistance de l'élément majoritaire. Tristement, nous touchons ici, comme lors de la lutte au Règlement XVII, à cette «ambivalence», pour faire usage de ce terme. En certains milieux, des leaders et des populations entières se mobilisent et revendiquent leurs droits, en d'autres le manque d'esprit de lutte font stagner les progrès. En plusieurs endroits, on aime la bonne entente, la paix sociale, au détriment de notre développement comme entité. Ce n'est pas toujours facile pour les leaders qui voient plus loin et qui revendiquent leurs droits. Est-ce propre à notre groupe ou le fait de toute minorité? Parfois, il nous faut convaincre les nôtres avant de convaincre la majorité ou les dites autorités.

Je m'en voudrais de ne pas signaler l'apport d'initiatives externes qui ont soutenu et complété en temps et lieu tout ce développement que je viens de signaler. L'École Normale devient la Faculté d'Éducation de l'Université d'Ottawa; avec Sudbury, elle formera non seulement les enseignants et enseignantes des écoles secondaires mais aussi ses directeurs et les

cadres. Des groupes de théâtre apparaissent et se regrouperont plus tard au sein de «La Nouvelle Scène». En 1974, le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques qui dessert d'abord l'élémentaire est créé. Il étendra son action au secondaire. Il permet par ses initiatives et la formation qu'il donne à l'école de continuer à s'adapter aux besoins nouveaux en éducation. La télévision éducative bilingue se scinde pour former TFO, et j'en passe... Une initiative heureuse ne vient pas seule, elle sert d'élan et de tremplin, elle est source d'inspiration en d'autres domaines. Une victoire en suscite d'autres et une initiative en fait naître de nouvelles. Effet domino ou simplement accroissement de confiance en soi et aussi vue plus globale de notre réalité ... un peu de tout cela!

Je voudrais continuer à avancer dans mon survol et les réflexions qu'il m'inspire. Une société n'est pas statique; elle évolue constamment et ses institutions doivent le faire aussi. Assez souvent dans mon propos, je ferai allusion à cette évolution et à la nécessité, même encore aujourd'hui, de toujours se réajuster et même parfois de changer de paradigme, ce qui peut demander courage et vision. Parfois cette nécessité nous rejoint et parfois on la néglige. Je signale brièvement deux éléments de cette évolution :

- l'immigration francophone amène des apports nouveaux à la société franco-ontarienne jusque-là homogène (peut-être trop);
- des parents veulent un choix d'école; le lien trop serré de leur école avec la religion établie les questionne et ne correspond plus à leur façon d'exprimer leurs valeurs ou leur foi; notre société se diversifie. Certains le constatent, d'autres non...

D'où l'émergence d'écoles élémentaires publiques, d'abord dans certains grands centres, puis un peu partout sur le territoire ontarien. Cela ne se fera pas sans grincements de dents. Malgré l'ouverture théorique dont on fait profession, l'accueil sera varié. Une société a parfois de la difficulté à s'adapter à de nouveaux paradigmes.

## LA GESTION SCOLAIRE

Je passe à un deuxième élément de cette évolution de nos écoles. Ces dernières étaient gérées par des structures générales plutôt anglophones, les francophones n'y avaient qu'une voix consultative, d'abord fort en marge des structures ou plus tard, cette fois un peu mieux organisée au sein de sections de langue française. Cette voix consultative était écoutée avec respect et attention en certains milieux et ignorée en d'autres.

L'année 1988 verra la création d'un conseil scolaire de langue française à Ottawa puis peu après d'un conseil scolaire public de langue française dans le grand Toronto et d'un conseil scolaire catholique à Sudbury, préludes à une pleine gestion de l'ensemble de nos écoles de langue française.

Je veux m'arrêter brièvement sur le Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton d'abord, car il constitue un modèle unique et avant-gardiste et que j'ai vécu intensément sa mise sur pied. Cela peut être aussi l'occasion de réflexions salutaires.

Les conseillers francophones et les membres élus des comités consultatifs de langue française des quatre conseils scolaires de la région d'Ottawa-Carleton, publiques comme catholiques, se réunissaient régulièrement pour partager leurs projets et leurs difficultés et pour s'épauler dans leurs solutions. Je me permets d'insister sur cette collaboration

historique; que de leçons elle peut nous apporter encore! Pour se doter d'une entité formelle, ils ont formé le Comité de planification scolaire d'Ottawa-Carleton. C'est à eux qu'on doit cette poussée, cette revendication pour la pleine gestion de nos écoles. On doit aussi à cette équipe la vision d'un conseil scolaire basé sur les droits linguistiques plutôt que sur les droits religieux, un paradigme nouveau dans la province. Ce changement favorisé et reconnu par l'Article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés va donner le signal à bien d'autres reconnaissances de même type : soins de santé, affichage, etc. C'est grâce à leurs revendications que le gouvernement de l'Ontario créa la Commission Roy pour se pencher sur cette question. De plus, ces personnes ne s'arrêtaient pas là. Ces gens savaient que si du côté catholique, il y avait assez d'écoles dans la région pour établir une unité administrative distincte, du côté public, alors à ses premiers pas à l'élémentaire, il n'y avait pas encore assez d'effectifs pour en justifier une et pour la faire vivre. Ils ne voulaient laisser aucun francophone de côté et unifier plutôt que diviser. Il faut rendre hommage à leur vision et à leur esprit d'unité. Cette unité et cette solidarité furent inspirantes. Que je souhaite qu'on puisse la retrouver...

Ce même Comité de planification scolaire d'Ottawa-Carleton me demanda en 1987 de produire un modèle fonctionnel pour un tel Conseil. Je leur remis mon document au début de 1988. Il avait été le sujet de plusieurs consultations et de nombreuses réflexions.

Peu après, soit le 5 décembre 1988, le Ministère de l'éducation de l'Ontario créa le Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton et accepta le modèle de deux sections autonomes en plusieurs domaines, notamment en ce qui regardait les écoles et unifié en ce qui concernait les services d'appui. Tous savaient qu'en temps

et lieu cela évoluerait vers deux conseils, mais il fallait partir et obtenir dès maintenant la pleine gestion de nos écoles de langue française. Je devins le premier directeur d'éducation, à titre intérimaire car j'étais en prêt de service.

Le départ ne fut pas facile. Les gens qui avaient rêvé du Conseil ne furent pas tous les gens élus lors des élections scolaires. Leur vision ne fut pas nécessairement partagée par certains conseillers ou leurs cadres plutôt nouveaux dans le dossier. De plus, le projet arrivait au moment où l'extension du système des écoles séparées catholiques nécessitait des négociations ardues et des ententes sur le transfert de facilités. L'esprit de collaboration nécessaire et même essentiel fut trop vite mis de côté.

Il y a une réflexion, je dirais même plusieurs, à tirer de ces événements. Dans un dossier, une revendication, un projet, les initiateurs, une fois atteint l'objectif de la lutte, se retirent parfois, peut-être las de tous ces efforts, et laissent à d'autres le soin de l'exploiter. Ce retrait vient-il trop tôt? C'est à se demander! Les mains de ces successeurs sont-elles prêtes à prendre le flambeau et leur esprit comme leur cœur saisissent-ils l'importance de ce qui leur est confié? On ne peut peut-être pas faire autrement mais cela vaut la peine de se le demander.

La population franco-ontarienne a comme une intuition viscérale de ce qui est bon et vital pour elle. Elle avait accepté d'emblée les écoles secondaires publiques de langue française et avait développé à leur égard un grand sentiment d'appartenance. Ce fut aussi le cas du Conseil de langue française, elle a accueilli avec enthousiasme cette victoire. Il fallait être là ce soir du 5 décembre 1988 pour toucher en quelque sorte cet appui manifesté avec fierté et unité. Trop vite, elle

aussi, elle laisse un projet entre les mains de responsables et faute des instruments appropriés n'exerce plus son devoir de supervision ou de parrainage. Comment la garder intéressée et alerte? S'inspire-t-on assez dans les institutions de ce rêve de notre population, de l'expression de ses besoins, de ce sentiment de solidarité et de sa puissance? Prendre la responsabilité de gérer c'est aussi prendre celle de bien représenter ceux qui nous ont délégué cette même responsabilité.

***La population franco-ontarienne a comme une intuition viscérale de ce qui est bon et vital pour elle.***

En acceptant, au sein de ce nouveau conseil, le déficit de collaboration, en misant sur la compétition ou sur le repli sur soi, on a nui à des localités plus petites où seul un modèle comme celui d'un Conseil scolaire à deux sections aurait

assuré des années plus tôt la gestion de leurs écoles par les francophones. Pour arriver à ses fins politiques ou parfois pour justifier ses opinions ou préjugés, on a oublié les centres éloignés, peu peuplés ou fortement minoritaires en ce qui regarde la francophonie.

En 1997, donc près de 10 ans après, le gouvernement, sans doute sous la pression des leaders francophones, crée enfin 12 conseils scolaires de langue française, 8 catholiques et 4 publics dont les territoires couvrent la province. Il leur laisse la responsabilité de collaboration, la volonté de l'exercer et les modalités de le faire. En ce domaine il y aura des grands succès souvent ignorés et sans doute aussi des défis non relevés. J'y reviendrai dans un instant car il faut mentionner les uns et les autres.

Ayant terminé mon mandat intérimaire au Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton, je retournai à la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa qui avait accepté ce prêt de service. Malgré les ombres auxquelles je viens de faire allusion,

je crois que l'établissement de ce Conseil et plus tard de ces conseils de langue française, a apporté de nombreux fruits à nos écoles. Ces dernières se sont avérées des lieux d'excellence, les résultats de nos jeunes francophones aux examens du Ministère en font foi. Elles suscitent un sentiment d'appartenance et de rétention. Aussitôt ouvertes elles se remplissent. On peut dire que l'attribution de la gestion de nos écoles à la communauté francophone fut et est un succès, pour ne pas dire une gloire de cette dernière décennie. Devant les difficultés, on l'oublie parfois.

Avant de quitter ce domaine de l'éducation au niveau élémentaire et secondaire et la gestion de ces écoles, je me permets quelques constats ou réflexions.

Comme je l'ai dit et tenter de l'illustrer, je considère cette période comme particulièrement riche en réalisations et je la qualifierais de succès dont nous pouvons être fiers. Nos écoles de langue française sont excellentes, autant dans la livraison de leur corpus éducatif, dans le recrutement des élèves de langue française ou des ayant droit, que dans la rétention de leurs effectifs à travers les divers cycles d'études.

Ceux et celles qui les ont gérées et les gèrent ont fait du bon boulot et nous devons les en remercier vivement.

Avec la création de douze conseils scolaires de langue française, il y a eu couverture de toute la province. Il y a eu compétition entre les conseils publics et les conseils catholiques et cela les a poussés à vouloir faire plus et surtout à mieux faire. C'est la face positive de la compétition que j'appelle l'émulation. Où il y a alternative, il y a questionnement, invitation à mieux se définir et même à exceller, etc.

Les responsables de ces conseils dans la personne des directeurs d'éducation se sont aperçus de la limite de cette compétition et

même de son côté malsain dans les coûts entraînés par des services dédoublés comme dans l'absence de réponse ou de services dans certains domaines ou pour des groupes particuliers,

Aussi, ils ont progressivement accru leur collaboration, d'abord dans des domaines administratifs : achats, transports, formation, etc. Puis dans des services éducatifs à des certaines clientèles : adultes, besoins particuliers, apprentissage de métiers et j'en oublie sans doute.

Cette collaboration s'intensifie. Mais, ce n'est pas assez vite et surtout le résultat demeure inégal. C'est le sujet de ma prochaine réflexion.

Dans des milieux où la population est relativement peu nombreuse, comme par exemple dans des petites villes du nord de la province, dans des milieux où les franco-Ontariens sont fortement minoritaires comme dans le centre-sud et le centre-ouest, cette compétition, ou ce manque de collaboration est néfaste. Il n'y a souvent pas de place pour deux écoles côte à côte; cela se solde par des petites unités scolaires qui ne peuvent offrir toutes les options nécessaires. Cette lacune pénalise ceux et celles qui choisissent de les fréquenter tout de même et est aussi responsable de la perte vers des écoles de langue anglaise où la population est plus grande et le projet éducatif mieux étoffé.

Cette lacune est de plus en plus remarquée et décrié par des membres de notre communauté. Dans son rapport d'enquête sur l'état de l'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario intitulé *Pas d'avenir sans accès*, le Commissaire aux services en français en Ontario touche à ce problème au palier postsecondaire et à son effet sur l'élémentaire et le secondaire.

Devant ces constats, certains prônent un seul système d'écoles de langue française, public il va de soi! Je ne partage pas cette option. Pour ma part, elle se fonde sur du négatif, sur une perte de nos droits acquis. Elle risque d'être encore plus néfaste qu'utile, de nous diviser davantage, de promouvoir une seule vision des choses, plutôt que d'opter pour un véritable dialogue. De plus, je ne vois pas ce scénario advenir à court ou à moyen terme.

Les prenants de cette option citent d'autres provinces comme le Québec. On oublie la prolifération en cette province d'écoles privées en partie subventionnées et en partie aux frais de parents. En 1967, en Ontario français nous avons éliminé cette option d'avoir à payer en plus de nos taxes scolaires pour une éducation scolaire de qualité.

La France, connue par sa laïcité ouverte, a accepté l'enseignement appelé « libre » subventionné.

N'y a-t-il pas une place pour une approche créative, une école ouverte où vraiment on partage?

J'ai vécu des exemples d'ouverture qui pourraient être retenus en modèles, malgré qu'on ne puisse sans doute les appliqués tel quels. Mentionnons en outre que dans les années 1950, à l'Académie de La Salle, institution privée et catholique s'il en fut une, on recevait à la demande des parents qui voulaient une éducation en langue française de qualité, des non-catholiques. On acceptait alors volontiers de leur aménager un espace respectueux. Dernièrement, je lisais que dans les écoles secondaires des Frères des Écoles chrétiennes aux États-Unis (elles sont plus de 70), près du quart de la population scolaire n'est pas catholique<sup>2</sup>!

Un autre exemple, passé encore sans doute, mais éclairant fut l'École secondaire De La Salle. Pour respecter l'origine de ces élèves

des écoles élémentaires catholiques, pour répondre aux désirs de la population, on a, et cela dans le respect total de la loi sur l'éducation, offert des activités pastorales et même des cours de religion, facultatifs il va de soi. On n'avait pas à voir ce qu'un autre système à côté en penserait!

À l'inverse, à l'école Franco-Jeunesse, première école publique élémentaire francophone à Ottawa, on accède à la demande des parents qui désirent que leur enfant soit préparé à la réception des rites initiateurs de l'Église catholique. Après la classe, des séminaristes se font catéchètes. C'est à faire penser!

Les cadres responsables de nos écoles élémentaires vivent aussi le problème. J'en ai causé avec certains et j'apprends qu'ils en causent de plus en plus ouvertement entre eux.

Toute entité politique, et les conseils scolaires en sont, de par leurs membres élus, tend à se protéger. Regardons en politique fédérale ou provinciale, cet effet que je qualifierais de survie, d'enfermement sur soi (Bergson et Popper parlent de *société close*<sup>3</sup>) qui voit à la protection de son pouvoir plus qu'au bien-être de sa clientèle. La grandeur d'âme n'est pas toujours au rendez-vous et doit céder le pas à sa vision identitaire limitée.

Or, il y a urgence! Dans le texte du rapport 2012 du Commissaire aux services en français de l'Ontario «Pas d'avenir sans accès», je fus stupéfié de lire « *que sur 54 200 élèves francophones d'âge scolaire dans la région Centre-Sud-Ouest, 28 300 seulement ont fréquentés des écoles de langue française, donc 25 900 élèves francophones ne l'ont pas fait...* »<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Consulter l'ouvrage de K. Popper (1945): *The Open society and Its Enemies*

<sup>4</sup> ONTARIO, Commissariat aux services en français. Rapport d'enquête. L'état de l'éducation

<sup>2</sup> De La Salle Today, Vol. VIII, 3, Fall 2012, p. 19

Pouvons-nous vraiment ignorer ce délaissement, cet abandon?

Aussi, en regardant le programme télévisuel « En direct de l'univers ». Je fus frappé par la popularité de chanson anglophone et de la musique américaine chez les artistes québécois. Je me disais qu'ils pouvaient néanmoins vivre en français, s'exprimer dans leur langue dans leur vie de tous les jours. Pour nos jeunes franco-ontariens, c'est différent : l'école de langue française risque d'être le seul endroit où ils vivent en français, aussitôt sortis, ils sont dans un autre milieu où ils vivent et veulent se sentir inclus... Notre école a la responsabilité de ne pas être fermée sur elle-même; elle doit être ferment pour sa société environnante, carrefour de contact, d'ouverture sur la vie à l'extérieur de ses murs, Cela se fait par biens des manières; mini salons du livre, participation à des événements de la francophonie, etc.

Sans que le sujet ait été complètement absent auparavant, à partir des années 1975 on s'intéresse davantage au postsecondaire; collégial et universitaire. Dans la population, on réalise que si on veut des services en français, si on veut assurer notre survie et notre épanouissement, si on veut former les leaders dont on aura besoin, il nous faut pour les nôtres une formation postsecondaire en français et dans des institutions où cela est prioritaire et assuré.

#### LA CITÉ COLLÉGIALE : UN GRAND TOURNANT

En février 1989, le gouvernement de l'Ontario se pliait finalement aux arguments de la minorité franco-ontarienne et décidait de mettre sur pied dans la région de l'est, un

---

postsecondaire en langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario : Pas d'avenir sans accès, juin 2012, p. 36.

collège d'arts appliqués et de technologie francophone.

J'ai été alors approché par le Ministère des Collèges et Universités qui sollicitait ma participation, à titre de membre du Conseil d'administration, à la fondation de cette nouvelle institution pour les nôtres. En avril, on nous remettait cette responsabilité. Mes collègues du conseil d'administration me firent la confiance de me nommer président de leur groupe.

Nous n'avions ni lieu de rencontre, ni personnel de soutien, ni financement, mais nous avons un rêve en commun. On se réunissait tantôt chez les uns, tantôt chez les autres. Permettez-moi de rendre hommage à ces pionniers et pionnières qui ne ménagèrent ni leur temps, ni leur énergie. Ils et elles ont eu le courage de rapatrier tous les programmes donnés en français au Collège Algonquin (70 je crois) en dépit de la date toute proche de septembre 1990. Ils ont travaillé à l'élaboration d'un plan stratégique avec des objectifs majeurs bien définis, à l'identification des principaux moyens de les atteindre, à l'écriture d'une politique avant-gardiste de reconnaissance des acquis et surtout mis en relief l'exigence de l'exclusivité sur son territoire des programmes collégiaux en langue française, etc., etc.. Avoir notre propre institution nous donnait des ailes!

À plusieurs reprises dans les années qui suivirent, je fus l'objet de divers honneurs dont l'attribution du prix William Davis, prix nouvellement créé pour reconnaître l'implication communautaire; à chaque fois, j'ai eu l'impression que ces honneurs revenaient à ce conseil d'administration initial et aussi à ceux qui lui ont succédé. Souvent lorsqu'on accorde des responsabilités à de nouvelles entités francophones, on ne leur donne pas les choses toutes cuites; c'est plutôt le contraire. Et c'est admirable en chaque occasion de

voir l'élan et l'énergie de ces pionniers. On a rarement reçu un cadeau prêt à servir ou à porter!

Il y a un autre groupe à qui je veux rendre hommage et sans lequel ce nouveau collège de langue française n'aurait pas été mis sur pied. Je veux parler du personnel francophone du Collège Algonquin. Ils et elles avaient des emplois assurés mais ne voulaient pas n'être qu'une section, parfois négligée ou mal comprise, dans un collège dit bilingue. Leurs mémoires, leurs études, leurs pressions furent efficaces. Aussi, quelle joie de les voir passer en bloc à ce nouveau collège, baptisé dès juin 1989 «La Cité collégiale». Merci et bravo! La Cité collégiale n'aurait pas eu ce départ dynamique et prometteur sans eux et elles. Dans leurs luttes, ils furent soutenus par la population, par certains leaders, par exemple au sein du CÉFO. Merci à ces visionnaires.

Ici encore, il y a eu consensus et convergence des efforts. On ne saurait trop insister sur ces trois éléments essentiels : vision et courage des gens de l'intérieur, leadership courageux et engagé chez nos chefs de file, et je dirais exigence, de la population franco-ontarienne. Ces trois éléments combinés suscitent l'appui des pouvoirs en place et lorsqu'ils se conjuguent avec les décisions favorables, des pas parfois de géants sont assurés. Vous retrouverez ces éléments conjugués dans l'établissement des écoles secondaires de langue française en 1968, de la Cité collégiale, en 1989, et l'Hôpital Montfort dans les années 1990.

Je reviens aussi sur une réflexion que j'ai faite il y a quelques instants. L'école est le reflet de sa communauté et aussi son moyen de croissance. Cela est particulièrement évident dans le cas de La Cité collégiale. La société se développait, elle avait besoin dans différents domaines de compétences

nouvelles et bien préparées aux nouveaux défis. En ajoutant à ses institutions ce nouveau collège et peu après, le Collège boréal de Sudbury, la francophonie ontarienne permettait à ses jeunes de prendre leur place dans cette société en plein développement de services, technologies et autres domaines. Elle contribuait à leur offrir un avenir meilleur mais, de plus, en formant des techniciens et technologues qualifiés dans tout un éventail de domaines, elle permettait aussi l'offre de services en français dans ces mêmes domaines. On ne peut réclamer des services en français et ne pas avoir la main d'œuvre pour les offrir! Créer ou mettre sur pied une nouvelle institution ou un ensemble d'institutions, ce n'est pas seulement affirmer sa présence et sa culture, c'est aussi assurer les services dont sa communauté a besoin et c'est aussi confirmer son projet identitaire. Je vous renvoie à cet égard au mémoire du Commissaire aux services en français, Me Boileau<sup>5</sup>.

De plus, ces nouveaux projets deviennent vite des lieux de créativité et de vitalité. Être dans un milieu bilingue, souvent dans un état minoritaire, souvent en position de revendication constante pour avoir sa juste part, ne suscite pas cet élan créateur et combien nécessaire à notre collectivité et source de sentiment d'appartenance. Je rejoins le constat de Gaétan Gervais qui parle du milieu universitaire, cité par Robert Arseneault dans la collection *Des Gens d'exception* : « Tout simplement, que nos institutions constituent une source de développement plus poussé et de progrès plus significatifs lorsqu'elles ne sont pas

---

<sup>5</sup> ONTARIO, Commissariat aux services en français. Rapport d'enquête. L'état de l'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario : Pas d'avenir sans accès, juin 2012, p. 55 et suiv.

bilingues mais françaises... »<sup>6</sup>. La preuve est encore faite, au postsecondaire cette fois, après les paliers élémentaires et secondaires de l'effet d'institutions où nous nous retrouvons chez-nous et en pleine créativité et essor.

Dans le Centre-Sud-Ouest, à mon avis, on a failli à la tâche. On n'a pas créé d'institution clef pour porter le projet. On a offert des services, de points de services, parfois virtuels.

On aurait dû avoir l'audace d'avoir un lieu à nous, un campus, fut-il petit au début, un lieu d'appartenance, d'expression, de créativité et d'élan. En ce domaine, je souscris aux constats et aux recommandations de Me Boileau dans le rapport déjà cité sur l'éducation postsecondaire dans cette région en plein développement. C'est un document à lire et surtout à utiliser comme guide de nos actions dans cette région cruciale et en plein développement pour la francophonie. On y retrouve après tout un tiers des francophones de notre province! Le Rapport Boileau, à l'instar de plusieurs autres voix, auxquelles j'ajoute volontiers la mienne, réclame entre autres une université de langue française. Pour le Centre-Sud-Ouest, c'est vital!

***Le Rapport Boileau, à l'instar de plusieurs autres voix, auxquelles j'ajoute volontiers la mienne, réclame entre autres une université de langue française. Pour le Centre-Sud-Ouest.***

institutions, puis à leur gestion et à leur développement. Quoique ces trois états s'entrelacent dans leur succession, nous nous considérons moins comme minoritaires mais plutôt une communauté de plein droit et vivante. Cela a créé de la fierté, a accru le

sentiment d'appartenance et a permis l'offre de services de qualité. Je me suis arrêté dans mes propos sur le seul domaine de l'éducation car c'est là que mon action s'est déroulée.

Ce qui a été fait à l'élémentaire, au secondaire, demande à être complété au collégial et entrepris au niveau universitaire. La preuve de la vitalité que nous donnent nos institutions n'est plus à faire.

## UNE TOUTE DERNIÈRE RÉFLEXION.

Le dernier demi-siècle a été pour la francophonie ontarienne une période d'essor et de développement; l'Histoire nous dira un jour son impact. Dans le domaine des arts, de la santé, de l'éducation, de la télévision éducative, nous sommes passés, d'une certaine acceptation du statu quo à la revendication de nos droits et de nos

---

<sup>6</sup> ARSENEAULT, R. (2012) Gaétan Gervais. Le grand «gardien du dépôt», Collection *Des gens d'exception*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, p.92.

